

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 2 JUIN 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Ibrahima Nguirane	Directeur général et greffier-trésorier
----------------------	---

Est absente :

Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6
----------------------	-----------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 03. Le maire, Monsieur Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

116-06-02-25

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025

**2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

- 2.1 Présentation des états financiers pour l'année 2024
- 2.2 Demande des jeunes
- 2.3 Suivi regroupement – Rencontre avec le MAMH

**3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4- ADMINISTRATION**

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Démission du maire Monsieur Archill Gladu
- 4.3 Remerciement à Monsieur Archill Gladu pour son implication à titre de maire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
- 4.4 Demande de transport adapté – Camp de jour
- 4.5 Ressources humaines – Nomination d'une agente de bureau et de greffe
- 4.6 Soumission pour la norme comptable SP 3280 portant sur les obligations liées à la mise hors service (OMHS)
- 4.7 Autorisation de paiement de facture à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux et suivi environnemental, réfection de la route Bédard
- 4.8 Autorisation de paiement – Quote-part pour la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond pour l'année 2024
- 4.9 Demande de soutien – Festival OPINS

**5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Rapport écrit de l'inspecteur en urbanisme et en environnement
- 5.2 Adoption du second projet du règlement numéro 500-25 modifiant le règlement de zonage 400-12

**6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Autorisation de paiement du transport pour le compost
- 6.3 Autorisation de paiement pour le retrait d'arbres dans la rivière Rondeau

**7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs
- 7.2 Subvention pour l'organisation de la Fête nationale du Québec
- 7.3 Embauche d'un étudiant pour les travaux publics avec emploi d'été Canada
- 7.4 Demande de financement pour la piste à rouleaux (pumptrack)
- 7.5 Annulation de la résolution # 231-07-10-24
- 7.6 Résolution pour mandater le directeur général à signer l'entente en lien avec le réseau québécois des ARPE

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Mars et avril 2025

**9- RAPPORTS DES COMITÉS**

**10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

- 10.1 Demande de Madame Denise Poirier – Église et exemption fiscale

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12- VARIA**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

117-06-02-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**

Il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2025.

**SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

- 2.1 Présentation des états financiers pour l'année 2024 avec Madame Isabelle Gagné de la firme comptable Malette.
- 2.2 Demande des jeunes : Les paniers de basketball sont installés, il reste à tracer les ligne du terrain. Le terrain de soccer est déjà marqué et prêt à l'utilisation. La surface multisports est fonctionnelle. Un nouveau marbre est installé sur le terrain de baseball.
- 2.3 Suivi regroupement – La Municipalité rencontre l'équipe du MAMH, le 2 juin 2025 pour le suivi de l'étude du projet de regroupement en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que: Dos d'ânes et pancarte du 30 kilomètres à l'heure dans la rue Lesage, miroir sur le coin de la rue Principale et Moisan, SQ dans la rue Lesage, quatre roues et motocross sur la rue Lesage, radar pédagogique rue Lesage, chauffage biomasse, module du skate-park, réservoir d'eau potable, plan et devis du réservoir, travaux à la station de pompage.

## ADMINISTRATION

118-06-02-25

### PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 141 658.78 \$, de payer les comptes à payer au montant de 172 389.02 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

119-06-02-25

### DÉMISSION DU MAIRE MONSIEUR ARCHILL GLADU

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Archill Gladu a remis, en date du 13 mai 2025, sa lettre de démission à titre de maire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cette démission est effective à compter du 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par le greffier, de la lettre de démission de Monsieur Archill Gladu à titre de maire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf conformément à l'article 316 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

120-06-02-25

### REMERCIEMENT À MONSIEUR ARCHILL GLADU POUR SON IMPLICATION À TITRE DE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Archill Gladu a exercé ses fonctions de maire avec engagement et dévouement au service de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf depuis le 7 novembre 2021 et un mandat de 8 ans comme conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE tout au long de son mandat, il s'est impliqué activement sur plusieurs comités et a travaillé à l'amélioration des services municipaux malgré ses engagements professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adresse ses plus sincères remerciements à Monsieur Archill Gladu pour son engagement à titre de maire de la Municipalité.

121-06-02-25

### DEMANDE DE TRANSPORT ADAPTÉ – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QU'une demande de transport vers un camp de jour d'été adapté a été déposée à la Municipalité pour un enfant vivant avec un handicap et résident sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par aucun service de transport adapté régional et que le transport demandé n'est pas sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir l'accessibilité et la mobilité des services aux citoyens ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'offre pas d'accès à un camp de jour d'été accessible pour les enfants ayant des besoins spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour adapté à la condition de l'enfant résident sur son territoire est situé à Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée et que le transport de l'enfant vers un camp d'été adapté à sa condition est la seule option disponible et réalisable;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 20 mai 2025 de la compagnie Taxi Nomade pour un service de transport adapté au montant de 4 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** un transport adapté de 16 jours incluant les déplacements aller-retour entre le domicile et le camp de jour situé à Donnacona;
- **DE PAYER** les frais de transport adapté au poste budgétaire # 02-70150-411.

122-06-02-25

**RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE AGENTE DE BUREAU ET DE GREFFE**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Lyne Hardy, agente de bureau et de greffe;

CONSIDÉRANT QU'il faut la remplacer;

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des candidatures à la suite de l'affichage récent du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, greffier et trésorier et formulée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **D'EMBAUCHER** Madame Pauline Baumel au poste d'agente de bureau et de greffe avec l'échelon salarial 4, selon les conditions de travail de la Municipalité;
- **QUE** la date de son entrée en fonction sera le 4 juin 2025.

123-06-02-25

**SOUSSION POUR LA NORME COMPTABLE SP 3280 PORTANT SUR LES OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE (OMHS)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en lui demandant de se conformer à la norme comptable SP 3280;

CONSIDÉRANT QUE selon la nouvelle norme SP 3280, la Municipalité doit répondre à l'obligation juridique d'engager des coûts de mise hors service en réalisant la caractérisation complète de ces actifs tels que les bâtiments municipaux et les réservoirs d'huile de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires auprès des professionnels pour la caractérisation de ses actifs et a obtenu des soumissions de la firme d'ingénierie EXP aux références suivantes :

- Numéro 999-25004624-PP, datée le 27 mai 2025, au montant de 8 000 \$ avant taxes;
- Numéro 999-25005049-PP, datée le 26 mars 2025, au montant de 9790 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et conseillers présents :

- **DE PAYER** le montant total de 17 790 \$ avant taxes à même le poste budgétaire 02-13000-413 pour les coûts relatifs à la conformité de la norme comptable SP 3280;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à ces soumissions;
- **D'INFORMER** la firme comptable Malette et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) des démarches de la Municipalité pour se conformer à la norme comptable SP 3280.

124-06-02-25

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE A LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUEBEC LTEE POUR LE CONTROLE QUALITATIF DES MATERIAUX ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL, REFECTION DE LA ROUTE BEDARD**

CONSIDÉRANT l'adjudication d'un contrat à Construction et Pavage Portneuf Inc pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT l'offre de service des Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée à 13 885 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un contrôle qualitatif des matériaux et suivi environnemental pour la réfection de la route Bédard;

CONSIDÉRANT la dernière facture, numéro 051084, des Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, d'un montant de 1 157,50 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : 03-31000-001.

125-06-02-25

**AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART POUR LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND POUR L'ANNEE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale de la Ville de Saint-Raymond à présenter son rapport de l'année 2024 à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture de la cour municipale de la Ville de Saint-Raymond, datée du 10 avril 2025, comprenant la quote-part pour la cour municipale de l'année 2024, pour un montant à payer de 918,45 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et conseillers présents :

- DE PAYER la facture au poste budgétaire # 02-12000-412.

126-06-02-25

**DEMANDE DE SOUTIEN – FESTIVAL OPINS**

CONSIDÉRANT QUE le Festival OPINS est un événement rassembleur et inclusif axé sur le bien-être, la culture et le plein air;

CONSIDÉRANT QUE le succès de la première édition en septembre 2024, qui a réuni plus de 150 participants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents et visiteurs ont exprimé leur intérêt à revenir dans la municipalité à l'occasion de la seconde édition du festival;

CONSIDÉRANT la tenue de la seconde édition qui se déroulera les 6 et 7 septembre 2025 au Centre vacances lac Simon;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf apporte son appui officiel au Festival OPINS et souligne son engagement envers les projets qui renforcent le tissu social et culturel de la communauté.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le rapport écrit de Gestion UrbaniTerra est déposé séance tenante.

127-06-02-25

## **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 400-12**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage numéro 400-12;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, par sa résolution numéro 107-05-05-25, a adopté le premier projet de règlement numéro 500-25 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à ajouter la classe d'usage « électricité et télécommunication » dans la zone Af/b-4, et à modifier en conséquence la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 400-12;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu des articles 125, 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mai 2025 concernant le projet de règlement numéro 500-25;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 500-25 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, notamment ses articles 7 et 8;

CONSIDÉRANT QUE la seule modification apportée au second projet de règlement numéro 500-25, par rapport au premier projet adopté, est le retrait de la zone Af-a-2 dans le texte;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et conseillers présents :

- QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 500-25 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12, tel que présenté.

### **SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 - TERRITOIRE VISÉ**

Le présent règlement s'applique à la zone Af/b-4 prévue à la grille des spécifications du règlement de zonage 400-12 et ses amendements en vigueur sur le territoire.

#### **ARTICLE 3 - TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « règlement numéro 500-25 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 et ses amendements »

#### **ARTICLE 4 – BUT ET OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à favoriser l'accès à la télécommunication sur le territoire de la Municipalité en modifiant le règlement de zonage 400-12 par l'ajout de la classe d'usage « électricité et télécommunication » dans la zone Af/b-4.

#### **ARTICLE 5 - DÉCLARATION DE NULLITÉ**

Tous les articles du présent règlement sont indépendants les uns des autres et la nullité de l'un ou de certains d'entre eux ne sauraient entraîner la nullité de la totalité du règlement.

### **SECTION 2 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 400-12**

#### **ARTICLE 6 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.4.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 400-12**

L'article 4.4.5 du règlement de zonage numéro 400-12 est modifié en remplaçant le quatrième paragraphe:

« 4) Électricité et télécommunication : bâtiments, postes de relais, antennes, centrales et réseaux majeurs d'électricité et de télécommunication (radiodiffusion, télévision, téléphone, câblodistribution, communications satellites). »

par le libellé suivant :

« 4) ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉCOMMUNICATION : Cette classe d'usage comprend toutes les infrastructures relatives à la mise en place d'un réseau d'électricité ou de télécommunication. Elle comprend les bâtiments, postes de relais, les antennes, les centrales, les câblodistributions, les tours de télécommunication destinés au fonctionnement des réseaux d'électricité ou de télécommunication. »

**ARTICLE 7- AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE « ÉLECTRICITÉ ET COMMUNICATION DANS LA ZONE Af/b-4**

Le règlement de zonage numéro 400-12, de même que la grille des spécifications, est modifié afin d'autoriser la classe d'usage « électricité et télécommunication » dans la zone Af/b-4.

**ARTICLE 8. AJOUT DE L'ARTICLE 18.2.3.1 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 400-12**

L'article 18.2.3.1 est ajouté à la suite de l'article 18.2.3 du règlement de zonage numéro 400-12.

Article 18.2.3.1 est libellé comme suit :

Article 18.2.3.1. Dispositions applicables aux tours de télécommunication dans la zone Af/b-4.

Les tours de télécommunication sont autorisées à titre d'usage dans la zone Af/b-4.

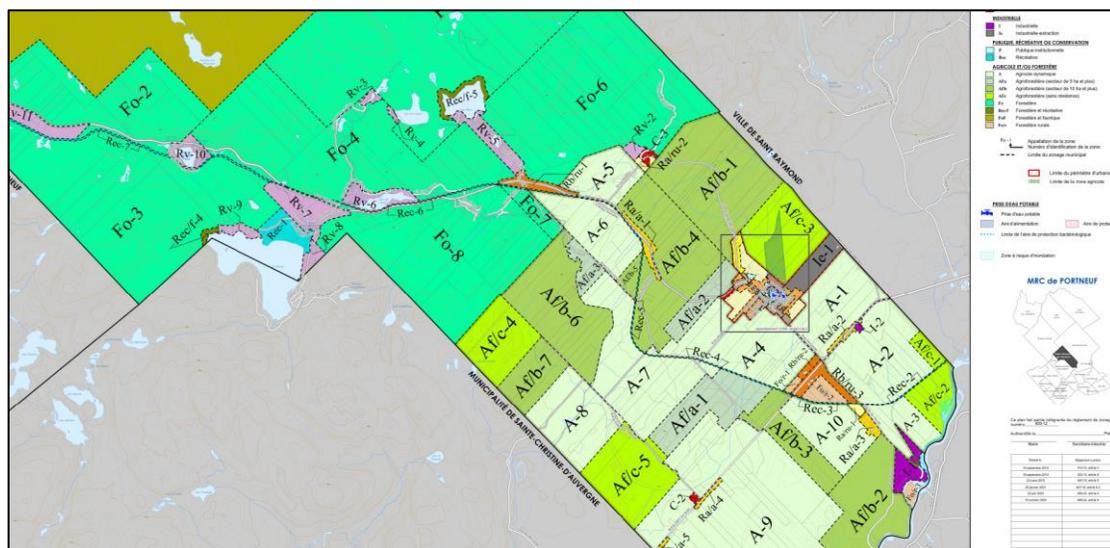
Malgré ce qui précède, l'implantation d'un tour dans la zone Af/b-4 doit être située à une distance minimale de 100 mètres de tout bâtiment à usage d'habitation et à une distance minimale de 50 mètres de tout chemin ou rue, qu'il soit public ou privé.

**SECTION 3 : DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe 1 : zone du projet de règlement numéro 500-25



## VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

### RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics, Monsieur Denis Grégoire est déposé en séance tenante et sera joint au présent procès-verbal.

128-06-02-25

### AUTORISATION DE PAIEMENT DU TRANSPORT POUR LE COMPOST

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) de distribution de compost gratuitement a été reçue et que cette initiative est très populaire auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le transport du compost, assuré par Transport Dompierre, est à la charge de la Municipalité pour un montant de 455 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER l'offre pour le compost de la RRGMRP;
- DE CONFIER un mandat d'aller chercher un chargement à la succursale de Lévis;
- DE PAYER la facture au poste budgétaire # 02-45110-639.

129-06-02-25

### AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RETRAIT D'ARBRES DANS LA RIVIÈRE RONDEAU

CONSIDÉRANT QUE des arbres coupés par des castors obstruent la rivière Rondeau tout près du rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE la soumission #1231 d'Émondage du Sommet pour le retrait de plusieurs arbres dans la rivière Rondeau s'élève à 1125 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER l'offre d'Émondage du Sommet pour enlever les arbres dans la rivière Rondeau;
- D'AUTORISER le paiement au poste budgétaire # 02-32020-411.

## LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

### RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS

Le rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs, Monsieur Ludovic Pageau est déposé en séance tenante et joint au présent procès-verbal.

130-06-02-25

### SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a accordé une aide financière de 3 500 \$ pour soutenir la réalisation des célébrations locales de la fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide est attribuée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec, volet 1 (célébrations locales);

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de cette somme résulte d'une évaluation conforme aux objectifs et critères établis par le ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **D'ACCEPTER** l'aide financière de 3 500 \$;
- **S'ENGAGER** à respecter l'ensemble des modalités du volet 1 du Programme, disponibles sur le site [quebec.ca/culture/fete-nationale](http://quebec.ca/culture/fete-nationale);
- **ORGANISER** les célébrations le 24 juin 2025, visant à encourager la participation, la solidarité et la fierté de la population et donner les accès gratuits à l'événement pour l'ensemble des participants;
- **FAIRE** un hommage au drapeau fleurdelisé ainsi qu'un discours patriotique intégrés aux festivités;
- **DÉTENIR** toutes les autorisations, permis et assurances requis pour la tenue des célébrations et respecter les exigences relatives à la visibilité gouvernementale et les outils de communication officiels mis à disposition seront utilisés;
- **ENVOYER** la programmation détaillée finale des célébrations à la Société nationale des Québécois et Québécoise de la Capitale (organisatrice de la fête nationale) qui sera transmise au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2025.

131-06-02-25

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS AVEC EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des candidatures à la suite de l'affichage récent du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier et formulée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **D'EMBAUCHER** Monsieur Louis Hamel au poste de manœuvre à l'entretien des travaux publics avec les conditions salariales prévues avec Emploi et Développement social Canada (EDSC);
- **QUE** la date de son entrée en fonction sera déterminée au courant du mois de juin.

132-06-02-25

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite diversifier ses activités de loisirs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un plan visant la création d'une piste à rouleaux (pumptrack) a été élaboré par nature et Associés Inc. au montant de 390 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE Transport Dompierre a soumis une proposition pour les travaux d'excavation ainsi que la fourniture d'équipements et de matériaux pour réaliser le projet, pour un montant de 12 103,96 \$ avant taxes, tout en offrant une commandite de 5 599,28 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux coûteront 7 623,96 \$ avant taxes après application de la commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **DE PAYER** la dépense du projet de la piste à rouleau à même le poste budgétaire des frais de parc # 03-31000-005.

133-06-02-25

### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 231-07-10-24**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 231-07-10-24, le conseil municipal avait mandaté Monsieur Serge Allaire, ancien directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le nom de l'entreprise mentionnée dans cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 231-07-10-24 et d'en adopter une nouvelle corrigée.

134-06-02-25

### **RÉSOLUTION POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER L'ENTENTE EN LIEN AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DU QUÉBEC (ARPE)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à la disposition de ses citoyens un système de la récupération de matériel électronique;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- DE MANDATER Monsieur Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente avec ARPE pour la récupération des produits électroniques.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Mars et avril 2025

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

### **BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

10.1 Demande de Madame Denise Poirier – Église et exemption fiscale

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : Castors dans la rivière Rondeau, l'emplacement de la piste à rouleaux (pumptrack), factures séparées du ballet-jazz avec Ste-Christine et Rivière à Pierre, la rentabilité du ballet-jazz, le financement du CRESLP et le prochain maire.

### **VARIA**

### **AUTRE**

Avant de lever la séance, le maire, Monsieur Archill Gladu, tient à exprimer sa profonde gratitude envers les citoyens ainsi qu'envers les conseillers municipaux. Il les remercie sincèrement pour la confiance qu'ils lui ont accordée lors de son mandat en 2021 et pour leur engagement constant envers la communauté.

Il explique également qu'avec la vente de sa maison, il ne pourra plus exercer son rôle de maire, n'étant plus sur le territoire de Saint-Léonard-de-Portneuf. Il tient à remercier son équipe de bénévoles qui l'a soutenu lors de son élection.

Enfin, il conclut en saluant le dynamisme et la beauté de la municipalité.

135-06-02-25

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Monsieur Raphael Benoit et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 26.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.